

OFFRE D'EMPLOI
CHAUFFEUR-MANŒUVRE
TEMPORAIRE



CHAUFFEUR-MANŒUVRE (POSTE TEMPORAIRE SYNDIQUÉ)

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

La Municipalité est à la recherche d'une personne minutieuse et disponible pour occuper le poste de chauffeur-manœuvre. La présente offre d'emploi concerne un poste temporaire d'une durée minimale de 10 mois avec possibilité de permanence.

Le rôle principal de la personne occupant cette fonction consiste à remplir les tâches usuelles et connexes d'un chauffeur-manœuvre au service des Travaux publics.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Conduire et opérer des camions et divers équipements de voirie.
- Nettoyer, réparer et installer des ponceaux.
- Exécuter divers travaux relatifs à l'entretien de la chaussée et de la signalisation.
- Faire du débroussaillage et de l'abattage d'arbres.
- Les tâches mentionnées précédemment reflètent les caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

FORMATION ET EXIGENCES

- Détenir un permis de conduire valide avec une classe 1
- Présenter de bonnes habiletés dans les travaux manuels
- Bénéficier d'une solide constitution et d'une bonne santé physique
- Expérience comme opérateur d'eau potable, un atout
- Détenir de l'expérience en conduite de divers équipements – minimum 2 années
- Disponible pour travailler les fins de semaine

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire variable de travail: 40 heures/semaine, 5 jours semaine pouvant inclure les samedis

Salaire: à déterminer selon l'expérience.

La municipalité offre des salaires compétitifs et une gamme complète d'avantages sociaux.

POUR POSTULER

Par courriel seulement au plus tard le **24 mars 2017** à l'adresse suivante : tbeliveau@munsar.ca

SVP inclure une preuve du dernier diplôme obtenu.

Nous vous remercions à l'avance de votre candidature et seulement celles retenues seront contactées.

Dans ce document et pour des fins de simplification, le genre masculin inclut le genre féminin.